



Questions et réponses

Vérifications de l'efficacité énergétique



L'AGENCE
DES COOPÉRATIVES
D'HABITATION

THE AGENCY
FOR CO-OPERATIVE
HOUSING

Qu'est-ce qu'une vérification de l'efficacité énergétique?

Une vérification de l'efficacité énergétique est un service professionnel évaluant l'efficacité énergétique de vos immeubles. Le processus commence avec l'examen de vos factures d'électricité, de gaz naturel et d'eau.

La vérification de l'efficacité énergétique sert aussi à recenser des façons économiques d'améliorer le confort et l'efficacité des immeubles. Il arrive que la vérification soit une condition nécessaire pour s'inscrire à divers programmes de subventions gouvernementales.

Une vérification de l'efficacité énergétique vous montrera quelles mesures vous pouvez prendre pour économiser de l'énergie et de l'argent de toutes les façons possibles. Vous pouvez vous attendre à des recommandations qui vont de simples changements quant à l'installation ou au remplacement de certains équipements à des changements plus importants qui permettront de réellement couper l'utilisation d'énergie de votre coopérative. Souvenez-vous cependant que si vous ne faites rien avec les résultats, la vérification ne sera que des données.

Combien ça coûte?

Tout dépend de la taille et de la complexité des lieux. La vérification peut coûter entre 4 000 \$ et 8 000 \$.

Combien de temps faut-il pour effectuer la vérification?

Le vérificateur devra avoir accès à l'immeuble pendant environ six à dix heures réparties sur deux ou trois jours. Le vérificateur aura besoin de s'adresser au personnel pour mieux comprendre certains éléments de l'immeuble et il voudra aussi voir les plans de l'immeuble.

Combien de temps faut-il pour obtenir le rapport des résultats?

Il faut compter environ une semaine pour l'analyse des données recueillies et la préparation du rapport. Vous recevrez votre rapport de vérification énergétique environ deux ou trois semaines après l'inspection. Si vous ne l'avez pas encore reçu au bout de cette période, il conviendra de donner un coup de fil à l'entreprise.

Quelles données devons-nous fournir?

Vous devrez présenter vos factures d'énergie des quelques dernières années au vérificateur pour qu'il puisse examiner votre consommation d'énergie. La présentation des plans est optionnelle, mais elle est recommandée, car elle permet d'effectuer une vérification plus précise.

Sur quelle taille d'immeubles la vérification peut-elle être effectuée?

Les immeubles de toutes les tailles peuvent faire l'objet d'une vérification. Cependant, si l'immeuble est très grand, les vérificateurs auront besoin de plus de temps pour effectuer leur travail.

Les immeubles doivent-ils être vides de résidents et d'employés durant la vérification?

Non, ce n'est pas nécessaire. Les résidents peuvent être sur les lieux. C'est même recommandé puisqu'ils pourront répondre aux questions sur l'utilisation de l'énergie. Le vérificateur examinera un certain nombre d'unités seulement, soit environ 10 %.

Que doivent examiner les inspecteurs : sous-sol, toits, etc.?

Les vérificateurs doivent pouvoir examiner tous les appareils qui consomment de l'énergie, et surtout, le système de chauffage, de ventilation et de conditionnement d'air de la salle des appareils mécaniques. Ils doivent aussi pouvoir accéder au toit pour examiner la possibilité d'installer un système photovoltaïque.

Y a-t-il des crédits d'impôt et des remboursements prévus pour l'installation de systèmes énergétiques plus efficaces?

De temps à autre, différents ordres gouvernementaux annoncent des programmes qui offrent des remboursements pour la rénovation des maisons pour les rendre plus éconergétiques. Certaines entreprises de services publics offrent aussi des incitatifs. Comme ces programmes apparaissent et disparaissent au cours du temps, vous pourriez faire une recherche sur internet. Vous pouvez aussi commencer en vérifiant le site internet de l'Agence.

Devrait-on d'abord changer les fenêtres?

Il peut arriver que le seul remplacement des fenêtres ne suffise pas à augmenter les économies d'énergie. Il existe généralement des façons moins coûteuses et plus efficaces d'atteindre votre but. Une inspection de l'efficacité énergétique vous aidera à déterminer l'importance du remplacement des fenêtres dans votre liste de priorités.

Notre coopérative ne peut se permettre aucune des recommandations formulées. Que faire?

Inscrivez les recommandations à votre plan de réserve de remplacement des immobilisations pour en répartir les coûts sur plusieurs années. Si vous n'avez pas de plan, vous pourriez songer à faire l'objet d'une évaluation de l'état de l'immeuble et un plan de réserve de remplacement des immobilisations ou un plan de gestion des actifs. Pour de plus amples renseignements sur les plans de réserve de remplacement des immobilisations, lisez nos Q&R sur le sujet. Il est possible que votre coopérative soit admissible au Fonds de préservation de la SCHL ou à un autre



programme qui l'aidera à payer pour la planification et les travaux d'immobilisation.

Notre coopérative ne sait toujours pas quoi faire. Pouvons-nous obtenir de l'aide?

Vous pouvez. La plupart de nos clients en C.-B. sont membres de la CHF BC et ont bénéficié du programme de gestion des actifs de la fédération. Dans d'autres parties du pays, les coopératives utilisent le programme de gestion des actifs de la FHCC.



DERNIÈRE MISE À JOUR AOÛT 2024

